

# **BGer 6B 775/2017 vom 26. September 2017**

Bundesgericht, 2017-09-26, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_775\\_2017](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_775_2017)

FR: TF 6B 775/2017 du 26 septembre 2017

IT: TF 6B 775/2017 del 26 settembre 2017

## **Regeste**

Irrecevabilité du recours en matière pénale, recours tardif | Droit pénal (en général)

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Le recours contre une décision doit être déposé devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète ( art. 100 al. 1 LTF ). Les mémoires doivent être remis au plus tard le dernier jour du délai, soit au Tribunal fédéral soit, à l'attention de ce dernier, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse ( art. 48 al. 1 LTF ). En l'espèce, la recourante a reçu notification de l'arrêt attaqué le jeudi 18 mai 2017, de sorte qu'elle disposait d'un délai de recours contre celui-ci expirant le samedi 17 juin 2017, échéance reportée au premier jour ouvrable suivant (cf. art. 45 al. 1 LTF ), à savoir le lundi 19 juin 2017. Posté le 3 juillet 2017, le présent recours l'a été tardivement, de sorte qu'il est irrecevable. Il peut être écarté en application de la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

### **E. 2**

La recourante, qui succombe, supporte les frais judiciaires ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.